



Procès-verbal de l'Assemblée spéciale
Tenue le vendredi 3 novembre 2017 à 16 h 00
Salle jumelle 6620 - Le Rizz
6630, rue Jarry est, Montréal

Étaient présents :

Jocelyne Godin	AEPQ
André Plante	APMQ
Benoît Désilets	APMQ
Jean-Pierre Joseph	AQUAFUSHIA
Marie de Tarlé Salmon	AQDFL
Johanne Desrochers	AQDFL
Hubert Roch – Dumouchel	BEAUVAIS LTÉE
Dino Farrese	BELLEMONT POWELL LTD
Carole Saint-Pierre	BOURASSA BOYER INC.
Marie-Claude Langlois	BOURASSA BOYER INC.
Chris Sarantis	CANADAWIDE
George Pitsikoulis	CANADAWIDE
Nancy Goudreau	CANNEBERGES QUÉBEC
Antonio Bono	CHENAIL IMPORT EXPORT
Alexandre Monette	COURCHESNE LAROSE
Luc Mougeot	DRC
Anne Fowlie	DRC
Nick Méti	EMBALLAGES MARCAN
Jennie Coleman	EQUIFRUIT
Kim Chackal	EQUIFRUIT
Louis Gosselin	PETIT S FRUITS ORLÉANS
Sylvie Gagnon	PETIT S FRUITS ORLÉANS
David Turcot	FERME A & R. TURCOT
Marc-André Chenail	FERMES DU SOLEIL
Christian Lapointe	FINES HERBES DE CHEZ-NOUS
Vincent Trudeau	FINES HERBES DE CHEZ-NOUS
Gérard Trudeau	FINES HERBES DE CHEZ-NOUS
Catherine Hamel	CLARK DROUIN LEFEBVRE
Vincent Fortier	GROUPE MORNEAU
Annie Riendeau	GROUPE VEGCO
Marc-André Van Winden	GROUPE VEGCO
Chloé Boileau	GROUPE VEGCO
Jonathan St-Jean	HECTOR LARIVÉE
Daniel Terrault	HYDROSERRE MIRABEL
Sylvain Terrault	HYDROSERRE MIRABEL
Pascal Guérin	JARDINS A. GUÉRIN - JAG
Daniel Boileau	JEAN – YVES BOILEAU ET FILS
Bernard Côté	JB LAVERDURE
Christian Riopel	LOBLAW
Yan Branco	LOBLAW

Pascal Primiano	METRO INC
Patrice Alain	METRO INC.
Marie Gosselin	MÛR CONSEIL
Jordan Kniaziew	ORANGELINE FARMS
Robert Allard	POMMES PHILIP CASSIDY
Stéphanie Levasseur	PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
Jacques Demers	PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS
Julie Lemay	SERRES COULOMBES
Hugo Pion	SERRES ROSAIRE PION
Enrico Charest	SOBEYS QUÉBEC INC.
Francis Bérubé	SOBEYS QUÉBEC INC.
Pat Calabretta	SUN GRAPE
Martine Leduc	VEGPRO INT'L
Stephan Schmekel	VEGPRO INT'L
Pierre Dolbec	VEGPRO INT'L
Jonathan Olszensky	VERGERS PAUL JODOIN
Sylvain Deschenes	VERGERS PAUL JODOIN

Étaient excusés :

Luc Prévost	VEGPRO INT'L
Roland Lafont	VERGER ST-PAUL

Avant l'ouverture de l'assemblée, Mme Johanne Desrochers, Présidente-directrice générale par intérim, présente les membres du Comité exécutif : M. Pascal Primiano, 2^e Vice – président du Conseil d'administration, de Metro, M. Dino Faresse, 1^{er} Vice – président du Conseil d'administration, de Bellemont Powell, M. Roland Lafont, Président sortant, Verger St-Paul, (absent et excusé) et M. Francis Bérubé, Président du Conseil d'administration 2017 – 2018, de Sobeys, ainsi que Mme Carole St-Pierre de Bourassa – Boyer, vérificatrice des états financiers de l'AQDFL.

1. Mot de bienvenue du président et ouverture de l'Assemblée

M. Francis Bérubé souhaite la bienvenue aux membres, aux représentants des associations partenaires, aux nouveaux membres des compagnies : AVISEO, JARDINS QUATRE SAISONS, UNIBEAUCE INC., JARDINS D'AMBROISE INC., JARDINS VEGIBEC INC. et aux jeunes du Réseau relève, présents à l'Assemblée.

M. Francis Bérubé invite les différents membres du Conseil d'administration, représentant chacun un secteur de la filière des fruits et légumes à se lever :

- du secteur Chaîne – Détaillant : M. Yan Branco de Loblaw Provigo, M. Enrico Charest de Sobeys Québec, M. Patrice Alain de Metro,
- du secteur Grossiste importateur – exportateur : M. Tony Bono de Chenail Import - Export, M. Bernard Côté de J.B. Laverdure, M. Alexandre Monette de Courchesne – Larose, M. Chris Sarantis de Canadawide,
- du secteur Distributeur, Gros détail et service alimentaire : M. Jonathan St-Jean d'Hector Larivée,
- du secteur Producteur, emballer, transformateur, expéditeur : M. David Turcot de la Ferme A & R Turcot, de M. Marc-André Chenail des Fermes du Soleil, de M. Luc Prévost de Veg Pro International (absent et excusé), de M. Nick Méti d'emballages Marcan, de M.

- Daniel Terrault d'Hydroserre Mirabel, de M. Pascal Guérin, de JAG – jardins A. Guérin & Fils, de Mme Nancy Goudreau de Canneberges Québec,
- du secteur Transporteur : M. Peter Jr. Snyder.

Mme Johanne Desrochers présente les membres de la permanence qui peuvent répondre aussi aux questions des membres : Mme Anne-Émilie Thibault, Coordonnatrice aux communications et relations avec les membres, Mme Maude Ménard – Labrecque, Coordonnatrice aux communications et événements, Mme Suzanne Parent, Responsable de la comptabilité et de l'administration, Mme Anne-Marie Lachapelle, en soutien à la comptabilité, Mme Marie de Tarlé Salmon, Adjointe à la direction et aux affaires publiques et Mme Manon Charron, en support à l'ensemble de l'équipe.

La présidente-directrice générale par intérim énonce le programme de la soirée qui se décline en 3 parties :

- a. L'assemblée spéciale assemblée spéciale pour l'approbation des états financiers et de changements aux règlements,
- b. Un mot sur l'année 2017 – 2018, un moment de reconnaissance pour M. Stephan Schmekel, président du Conseil d'administration en 2015 – 2016 et une présentation des résultats finaux de l'étude d'impact économique de l'industrie québécoise des fruits et légumes réalisée par AVISEO pour les membres de l'AQDFL,
- c. La partie d'huître en elle-même.

2. Élection d'un secrétaire et d'un président d'Assemblée

Il est proposé par M. Patrice Alain, secondé par M. Stephan Schmekel que M. Francis Bérubé agisse à titre de président de l'assemblée spéciale et Mme Johanne Desrochers, à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Vérification du quorum

M. Francis Bérubé constate que le quorum est respecté par les membres présents à cette assemblée dûment convoquée.

4. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Mme Johanne Desrochers procède à la lecture de l'avis de convocation et à l'ordre du jour.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 4 novembre 2016

M. Francis Bérubé ne procède pas à la lecture du procès-verbal du 4 novembre 2016 envoyé à tous les membres avec l'avis de convocation. Aucune question n'étant posée, il est proposé par Mme Marie Gosselin, secondée par M. Tony Bono d'adopter ce procès-verbal.

6. Dépôt et adoption des états financiers 2016-2017

Mme Carole Saint-Pierre, vérificatrice officielle, souligne que, tel requis par les membres à l'Assemblée générale annuelle du 18 août 2017, que la firme Bourassa Boyer a procédé à un examen du bilan, des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'association au 31 août 2017 ; cet examen ne constitue pas un audit.

Les faits saillants résument les états financiers 2016 -2017 :

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES

FAITS SAILLANTS

31 août 2017

	2017	2016	Variation
RÉSULTATS			
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
Activités	513 364 \$	520 192 \$	(6 828) \$
Cotisations des membres	212 417	209 526	2 891
Revenus de placements	17 893	19 555	(1 662)
	743 674	749 273	(5 599)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			
Comités	84 058	49 328	34 730
Administration	536 544	549 159	(12 615)
	620 602	598 487	22 115
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
AVANT AUTRES CHARGES	123 072 \$	150 786 \$	(27 714) \$
CAMPAGNE PUBLICITAIRE	167 085 \$	180 196 \$	(13 111) \$
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	7 011 \$	10 913 \$	(3 902) \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(51 024) \$	(40 323) \$	(10 701) \$
STRUCTURE FINANCIÈRE			
ACTIF NET			
Affectations internes -			
Campagne publicitaire	396 441 \$	459 956 \$	(63 515) \$
Investi en immobilisations	26 925	14 434	12 491
Non affecté	500 000	500 000	—
	923 366 \$	974 390 \$	(51 024) \$

Mme Carole Saint-Pierre apporte des précisions sur les activités (Annexe A) en pointant qu'elles ont permis de dégager un excédent total de 513 364 \$ (6 828 \$ de moins qu'en 2016) en raison des produits totaux de 1 131 496 \$ (1 185 953 \$ en 2016) et de charges totales de 618 132 \$ (665 761 \$ en 2016) ; une baisse liée essentiellement à un apport moins important des commandites.

Concernant les affaires des comités (Annexe B) les charges nettes totales s'élèvent à 84 058 \$ (une augmentation de 34 730 \$ par rapport à 2016) due essentiellement aux frais de l'étude économique :

- Le comité des relations avec les gouvernements et l'industrie ont connu des charges nettes de 14 583 \$, 11 361 \$ de plus que celles de 2016 (3 222 \$), liées aux projets

pour développer la commercialisation dans le secteur HRI, subventionnés par le gouvernement (MAPAQ), démarrés en 2015 et finalisés en 2017.

- L'étude économique de l'industrie a généré des charges nettes de 42 571 \$.
- Les charges pour des commandites et des visibilitées (16 116 \$) ont diminué par rapport à 2016 (29 309 \$)
- Pour le comité des services aux membres, les charges nettes (10 788 \$) se sont avérées moindres à celles de 2016 (16 797 \$).

Au sujet des frais administratifs (Annexe C) :

Les charges totales ont atteint 549 159 \$ en 2017, soient 12 615 \$ de moins qu'en 2016 (549 159 \$), une baisse liée principalement à :

- Une baisse des consultations externes de 68 789 \$ (130 135 \$ en 2016), qui avaient été plus importantes lors de la précédente direction par intérim au cours du premier départ en congé maternité de la présidente-directrice générale,
- Une baisse de télécommunications de 1 200 \$ (9 369 \$ en 2016) en raison du nouveau système téléphonique en place qui utilise dorénavant le réseau internet.

À propos de la campagne publicitaire (Annexe D) :

Les charges totales nettes de 167 085 \$ en 2017, sont de 13 111 \$ de moins que celles de l'année 2016.

Les résultats de 2017 sont finalement les suivants :

- Pour un total de 1 398 845 \$ de produits, qui ont été générés par :
 - les activités à la hauteur de 1 131 496 \$,
 - les cotisations 212 417 \$,
 - Les subventions gouvernementales de 37 039 \$ et
 - les revenus de placements 17 893 \$
- Pour un total de charges de 1 275 773 \$.
- Un excédent des produits sur les charges avant affectation pour la Campagne de 123 072 \$ a été alors dégagé ; Mme Carole Saint-Pierre rappelle que l'association a décidé d'investir les surplus (en moyenne de 200 000 \$ par an) dans la campagne publicitaire.
- La campagne publicitaire s'est élevée à 167 085 \$ en 2017, créant finalement
- Une insuffisance de produits sur les charges de 51 024 \$, après les amortissements des immobilisations.

Ainsi, 500 000 \$ étant conservés pour assurer la pérennité de l'association, l'actif net de l'année évolue par rapport à celui de l'année dernière, au niveau des affectations internes à la campagne où les 167 085 \$ lui sont affectés pour les futures campagnes pour aboutir à un solde de fin de 396 441 \$ pour ce poste et un actif net total de 923 366 \$ (974 390 \$ en 2016).

Pour le bilan, Mme Carole Saint-Pierre apporte des précisions sur l'actif d'un montant de 1 355 584 \$. Il regroupe :

- l'actif de court terme d'un montant de 700 659 \$: composé de 246 937 \$ d'encaisse, 244 248 \$ de comptes débiteurs qui incluent les participations au congrès, de 14 474 \$ de frais payés d'avance pour les activités et de 195 000 \$ de placements réalisables (des obligations qui pourraient être encaissables) au cours du prochain exercice.
- Les placements d'un montant de 628 000 \$, gardés jusqu'à échéances.

- Les immobilisations d'un montant de 26 925 \$, correspondant à l'acquisition du système informatique MemboGo.
- Concernant le passif court terme d'un total de 432 218\$, celui-ci comprend :
 - 336 253 \$ des comptes créditeurs, soient ceux des fournisseurs et les salaires,
 - 95 965 \$ de produits reportés, soient les cotisations de 2 ans reportées.

Ce passif complété de l'actif net de 923 366 \$, présenté auparavant, le bilan se trouve donc à 1 355 584 \$.

Mme Carole Saint-Pierre n'estime pas nécessaire de présenter les flux de trésorerie.

Elle conclut en affirmant qu'en 2017, l'AQDFL se trouve en bonne situation financière.

Sur proposition de M. Gérard Trudeau et appui de M. Pat Calabretta, les états financiers de l'année 2016 -2017 sont adoptés.

7. Résolution sur la création d'un poste de Trésorier et la modification du Comité des Finances

M. Francis Bérubé informe qu'afin de mieux refléter la réalité et d'améliorer la gouvernance au niveau financier, le conseil d'administration recommande la modification de l'article 7.2 des Statuts et règlements de l'AQDFL : « L'ensemble des directeurs forme le comité des finances. Il leur incombe d'assurer la pérennité de l'association »

Il est donc proposé de créer un comité des Finances qui assurera un suivi avec la direction et pourra agir comme conseiller pour la saine gestion des finances. Ce comité avisera ses recommandations au comité exécutif et au conseil d'administration sur les sujets qui le concernent. Dans ce contexte, le conseil d'administration demeurerait « le comité des Partenariats et commandites », ce qui reflète une partie du rôle des administrateurs au niveau financier.

M. Francis Bérubé reprend les grandes lignes de la résolution de créer un poste de Trésorier et de modifier le Comité des Finances, envoyée avec l'avis de convocation :

« Le comité des Finances est formé de 6 personnes : Le Trésorier, deux administrateurs, la PDG et la personne responsable de la comptabilité de l'association.

Il lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de l'association, en faisant des recommandations aux différentes instances de l'AQDFL.

Le 2^e Vice – président agit en tant que Trésorier.

Le Trésorier aurait pour rôles et devoirs :

- Exercer son rôle de contrôle des aspects comptables et financiers;
- Communiquer sur la situation économique et financière auprès des instances de gouvernance et les alerter le cas échéant;
- Émettre des propositions sur la gestion et les choix financiers;
- Faire le lien entre la mission de l'Association et les besoins financiers qui en découlent pour vérifier sa faisabilité.

Le Trésorier est d'office président du comité des finances. »

Il ajoute que l'idée est de confier le poste de trésorier au 2^e Vice-président qui pourra ainsi se familiariser avec l'AQDFL sous un autre angle et s'initier à la responsabilité de président du conseil, de même il indique que le rôle du trésorier ne demande pas de compétences comptables : il consiste à vérifier et surveiller que les comptes soient suivis et les finances contrôlées au mieux de manière à répondre aux questions des administrateurs.

Sur proposition de Mme Marie Gosselin appuyée par M. Alexandre Monette, la résolution est adoptée. Aucune objection n'est manifestée.

8. Nomination des vérificateurs pour la mission d'examen de l'exercice financier 2017-2018

M. Francis Bérubé rappelle qu'à l'assemblée générale annuelle du 18 août dernier, il a été voté de procéder à une mission d'examen de fin d'année plutôt qu'à une mission d'audit.

Mme Johanne Desrochers renseigne que le mandat sera de trois ans, renouvelable au maximum deux fois selon la satisfaction du client. Pour rassurer les membres et les responsables internes, chaque année, certains postes choisis seront soumis à un audit approfondi.

Étant donné que les vérificateurs actuels sont en place depuis 15 ans, il a été décidé de demander des propositions à 3 bureaux d'experts comptables : Bourassa-Boyer, Blain-Joyal et Deloitte.

Suite à l'étude des soumissions par le comité exécutif, la recommandation est d'accepter la proposition de Deloitte cabinet comptable, aguerrie aux missions d'examens d'OBNL et facturant à des honoraires abordables.

Sur proposition de M. Stephan Schmekel appuyée par M. Enrico Charest, La firme de Louat est nommée vérificatrice pour la mission d'examen de l'exercice financier 2017 - 2018.

À la question de l'assemblée sur la possibilité que la mission d'examen crée une surcharge de travail pour la permanence, il est répondu que la mise en place de nouveaux systèmes informatiques de facturation et de comptabilité, la charge diminue. En outre, la venue d'un nouvel expert apporte un nouveau et différent regard qu'un accompagnant de longue date pourrait avoir tendance à s'adapter aux défauts du consulté.

9. Levée de l'Assemblée spéciale

Sur proposition de M. Marc-André Chenail appuyée par M. Bernard Côté, l'assemblée spéciale est levée.

Francis Bérubé
Président du Conseil d'administration de l'AQDFL
2017 - 2018

Johanne Desrochers
Présidente-directrice générale de l'AQDFL
par intérim